



**PRÉFÈTE
DE LA
CHARENTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Angoulême, le 30 août 2022

RN 10 – Mise en service de l'aire de repos de La Grolle - Commune de Touvérac

L'État met en service ce mardi 30 août 2022 l'aire de repos de La Grolle sur la RN10, sur la commune de Touvérac.

Cette aire nouvelle offrira 105 places de stationnement poids-lourd, 32 places pour les véhicules légers, 3 places pour les autocars et 10 places pour les camping-cars. L'aire de repos comporte un bâtiment sanitaire, un bâtiment technique, une aire de pique-nique et un emplacement pour délivrer les services d'un food-truck.

Elle est également équipée pour permettre les opérations de contrôle des transports terrestres en toute sécurité.

Le volet environnemental est particulièrement étudié avec l'installation de toilettes sèches, de collecteurs de tri sélectifs et une compatibilité préservée pour permettre l'installation d'ombrières photovoltaïques sur le parking des poids-lourds.

Cet aménagement est le dernier maillon de l'opération inscrite au CPER et cofinancée par l'État (89 %) et la Région Nouvelle Aquitaine (11 %) pour un montant global de 68,5 M€, achevant la mise à 2x2 voies de la RN10.

Contact presse
Service départemental
de la communication interministérielle

Tél. : 05.45.97.62.37 / 06.79.99.57.86
Courriel : pierre.maurel@charente.gouv.fr
Service : pref-communication@charente.gouv.fr

1/1

7-9, rue de la préfecture
CS 92301 – 16023 ANGOULÊME Cedex